

**Séance ordinaire du 19 mai 2022**

\*\*\*\*\*

L'an 2022, le 19 mai à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Sylvie FONTENEAU.

**EXCUSES :**

Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFFEUILLADE  
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Madame Hubert LAPORTE  
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE  
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Monsieur Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal COURTAZELLES

**ABSENT :**

Monsieur Pierre DURAND,  
Madame Sybil PHILIPPE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric CHALARD

**Date de convocation :** 13/05/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

**D. 2022-05- 02 : Validation du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la région Nouvelle-Aquitaine**

Considérant que pour la période 2023-2025, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 21 mars 2022 une politique contractuelle territoriale qui entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.

Considérant que la politique contractuelle régionale reprend les orientations régionales suivantes :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Feuille de route Néo Terra
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Considérant que cette politique contractuelle est traduite pour notre territoire au sein du **contrat de développement et de transitions du Cœur Entre-deux-Mers 2023-2025**.

Considérant que ce contrat est basé sur :

**Deux axes stratégiques issu du croisement entre le projet de territoire du Cœur Entre-deux-Mers « Ambition 2030 » et les priorités soutenues par la Région.** (Travail effectué lors de 3 comités de pilotage Région, PETR, Communautés de Communes, associant également des partenaires)

- **AXE 1 : Un territoire actif qui se développe en préservant ses équilibres**
  - **Sous-axe 1.1 : Encourager la transition énergétique**
  - **Sous-axe 1.2 : Protéger les espaces naturels et accompagner la densification en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols**
  - **Sous-axe 1.3 : Accompagner les acteurs économiques, encourager la diversification, la création d'emplois locaux et l'innovation**
  - **Sous-axe 1.4 : Développer la production et la consommation alimentaire locale**
- **AXE 2 : Un territoire accessible et solidaire**
  - **Sous-axe 2.1 : Développer une mobilité intra-territoriale**
  - **Sous-axe 2.2 : Renforcer l'offre médicale et coordonner le parcours de soin**
  - **Sous-axe 2.3 : Déployer une politique jeunesse avec et pour les jeunes du territoire**

**Un plan d'actions**, non exhaustif qui sera alimenté au fil de l'eau, basé sur les fiches projets remontées par le territoire et analysées par les services de la Région.

Considérant que ce contrat sera articulé avec

- les fonds européens dont la Région est autorité de gestion,
- les CPER(Contrat de Plan Etat Régions) et CPIER ( Contrat de Plan Interrégional Etat Régions) 2021-2027
- le Contrat opérationnel de mobilité qui sera établi à l'échelle des 5 communautés de communes du Cœur entre deux mers
- le contrat de développement touristique de l'Entre-deux-Mers

Considérant que ce contrat proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine sera co-signé par :

la Région Nouvelle-Aquitaine (présentation à la séance plénière du 20 juin 2022), le PETR du Cœur Entre-deux-Mers, et par ses 5 Communautés de Communes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (2 CONTRE Olivier LAFEUILLADE ; 8 ABSTENTIONS Frédéric DUPIC-Nanou LAURENTJOYE- Pierre COTSAS-Philippe GARRIGUE – Sylvie FONTENEAU- Pascal COURTAZELLES ; 10 POUR) , des membres présents et représentés, décide de :

- Approuver le contrat de développement et de transitions du Cœur Entre-deux-Mers 2023-2025 joint en annexe

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat  
Aquitaine.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022  
Reçu en préfecture le 18/07/2022  
Affiché le  
ID : 033-243301249-20220524-2022\_05\_02-DE

Fait à Saint-Loubès, le 24 mai 2022

Le Président  
  
Frédéric DUPIC

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)